

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Biodiversité et littoral</b>	<b>266</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 octobre 2018 approuvant la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2018-2023,  
**VU** l'avis du CESER en date du 16 décembre 2019,  
**VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,

**CONSIDERANT** le débat d'orientation budgétaire des 17 et 18 octobre 2019.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

**ENTENDU** les interventions de Sophie BRINGUY, Éric THOUZEAU, Emmanuelle BOUCHAUD, Roch BRANCOUR, Pascal NICOT, Dominique AMIARD, Franck LOUVRIER, Olivier BIENCOURT, Brigitte NEDELEC, Christophe CLERGEAU, Philippe HENRY, Maurice PERRION, Laurent GERAULT, Catherine DEROCHE.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 4 105 000 € d'autorisations de programme, de 3 060 000 € d'autorisations d'engagement et de 4 300 000 € de crédits de paiement en investissement et de 3 500 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°266 - « Biodiversité et Littoral » ;

**ATTRIBUE**

au bénéfice du Parc naturel régional de Brière une contribution statutaire 2020 d'un montant de 575 700 € ;

**ATTRIBUE**

au bénéfice du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine une contribution statutaire 2020 d'un montant de 377 433 € ;

**ATTRIBUE**

au bénéfice du Parc naturel régional Normandie Maine une contribution statutaire 2020 d'un montant de 131 837 € ;

**ATTRIBUE**

au bénéfice du Parc naturel régional Marais poitevin une contribution statutaire 2020 d'un montant de 291 994 € ;

**AUTORISE**

le versement de ces participations en une seule fois, à la notification de l'arrêté attributif ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant global de 1 376 964 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 « TEE6 : Projets territoriaux de développement intégré ».

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche

Absents lors du vote : Alain AVELLO, Pascale DEBORD.

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs